

Compte-rendu de la réunion bilan sur les communes nouvelles aveyronnaises créées en 2016

Lundi 26 septembre 2016 – 14h30 – Association des maires de l'Aveyron

Présents :

Evelyne ALBENQUE (SMICA), Stéphanie BATUT (directrice Argences en Aubrac), Sylvie CASTAN (directrice Séverac d'Aveyron), Karine CHALIEZ (adjoint administratif, Séverac d'Aveyron), Christian DELMAS (adjoint, Séverac d'Aveyron), Jean-Louis GRIMAL (ADM), Laurent LARNAUDIE (DDFIP), Emile LAYRAL (maire délégué, Laissac-Séverac l'Eglise), Jean-Eudes LE MEIGNEN (Maire, Le Bas Ségala), Elisabeth MAUREL (Secrétaire, Le Bas Ségala), Didier MICHONSKA (Directeur adjoint, SMICA), Catherine REGY (préfecture), Laurence TOUZE (SMICA).

Jean-Louis GRIMAL accueille les participants.

Ensuite, il est fait un tour de table pour que chacun se présente.

Mathilde PY indique le contexte dans lequel cette réunion est organisée.

«Cet été, après avoir participé à l'organisation d'une réunion d'information sur les communes nouvelles dans le nord Aveyron, nous avons fait le constat que de nombreuses communes s'interrogeaient encore sur cette forme de coopération.

Aussi, il est apparu intéressant de tirer à profit l'expérience des communes nouvelles créées pour en faire bénéficier aux élus et agents qui seraient intéressés.

Après avoir réalisé un questionnaire type, j'ai pris des rendez-vous dans les communes pour réaliser des interviews. Toutes les communes nouvelles ne pouvant pas être interrogées, faute de temps.

Le bilan que j'en ai fait met en évidence certains dysfonctionnements.

Aussi, plutôt que de publier cette enquête et que les services pointés du doigt prennent les remarques pour eux, il a été décidé d'organiser une réunion pour que chacun puisse exprimer ses regrets, ses incompréhensions et les difficultés auxquelles il a été confronté.

D'un autre côté, les services (Préfecture, DDFIP et SMICA) pourront leur apporter des explications ou des réponses.

Cette démarche a véritablement pour objet de tirer des enseignements des créations passées et non d'incriminer les différents services.

Nous vous proposons donc d'aborder les différentes problématiques, d'abord, d'un point de vue général en donnant la parole aux élus pour qu'ils nous exposent leur ressenti. Puis, nous examinerons les problématiques plus techniques que les agents pourront nous rapporter ».

Jean-Louis GRIMAL « Peut-être que nous pouvons d'abord nous tourner vers Monsieur LE MEIGNEN, racontez-nous votre ressenti ».

Jean-Eudes LE MEIGNEN : « Mon ressenti c'est que, globalement, nous avons eu une certaine facilité à réaliser cette fusion. Alors, qu'initialement, on partait dans un grand tunnel.

Il y avait tout d'abord un long parcours juridique et institutionnel à suivre. Pendant ce temps, l'assistance dont nous avons pu disposer a été réduite même si la sous-préfecture nous a réunis deux fois. Ils étaient très inquiets ; ils nous ont enjoint d'avoir un programme dans le temps. Alors que

nous, nous voyions que nous avions déjà à débattre sur de nombreux aspects avant de nous lancer dans le travail administratif.

Une fois que l'on a été plus avancé, nous avons eu d'autres réunions, avant l'arrêté.

Nous n'avons pas eu les réponses à toutes les questions que nous nous posions.

Par exemple, sur la parité, les interlocuteurs étaient flous car il n'existait pas de réponse dans la loi.

Sur la deuxième partie du parcours, nous avons été accompagnés par la DDFIP (même si, financièrement et fiscalement, c'était simple pour nous) et par le SMICA (qui a très bien mené la fusion).

Bien sûr, nous avons toujours des questions mais, globalement, nous avons une bonne impression de cette expérience ».

Elisabeth MAUREL : *« Il faut dire que, dans notre cas, il s'agit de la suite logique par rapport à notre communauté de communes à trois.*

De mon côté, j'ai dû beaucoup me documenter à l'extérieur du département car il n'existait pas d'exemples en Aveyron (sites d'autres préfectures, AMF...) ».

Catherine REGY : *« Pour nous aussi, c'était nouveau. On n'avait pas d'antériorité et la création avait des conséquences sur de nombreux domaines.*

Mais l'on a essayé de venir en appui des collectivités avec les éléments que nous avons. Bien sûr, il y a des questions de délai. En effet, il faut savoir que nous faisons partie d'une administration centrale qui est très cloisonnée ; nous devons faire appel à plusieurs directions pour avoir des réponses sur les communes nouvelles et les temps de réponses sont très différents ».

Sylvie CASTAN : *« Le plus regrettable, c'est que l'administration centrale ne puisse pas nous apporter des réponses. Cela a été dur pour nous ».*

Christian DELMAS : *« Nous avons dû mettre en place une nouvelle organisation administrative dans un temps réduit (en octobre, par exemple, il fallait avoir délibéré pour l'aspect fiscal).*

Pour nous, cela impliquait des réunions importantes car la commune nouvelle regroupe aujourd'hui 4100 habitants et beaucoup de personnel... Il a fallu travailler pour mettre en musique tout cela, être présent auprès des agents même si tout le monde n'a pas pu obtenir toutes les réponses à ses questions ».

Sylvie CASTAN : *« L'un des gros travail fut l'harmonisation des primes ».*

Jean-Louis GRIMAL : *« Citez-nous d'autres exemples de domaines dans lesquels vous avez eu des difficultés ».*

Christian DELMAS : *« Un des gros problème pour nous actuellement est le transfert des biens. En effet, les biens des communes ne sont pas considérés comme transférés à la commune nouvelle alors qu'un acte authentique aurait pu être contenu dans l'arrêté du Préfet. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ainsi ? »*

Laurent LARNAUDIE : « Pour qu'un bien soit transféré, il faut pouvoir retracer l'origine de la propriété sur 30 ans et cela prend beaucoup de temps... »

Sylvie CASTAN : « Il nous a été indiqué que cela prendrait, dans notre cas, une personne à temps plein pendant un an ! C'est inenvisageable pour nous ! »

Catherine REGY : « Il y a un problème d'insécurité juridique dans l'inscription de l'intégralité des biens des communes dans l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle. En effet, il faudrait pouvoir connaître avec certitude leur origine ».

Laurent LARNAUDIE : « La solution ne passera que par un insert législatif ».

Jean-Louis GRIMAL : « En avez-vous parlé aux parlementaires ? »

Sylvie CATSAN : « On a tapé à toutes les portes... ».

Jean-Louis GRIMAL : « Comment cela se passe dans le Nord Aveyron ? »

Stéphanie BATUT : « Techniquement, avec le recul, on pourra dire que cela s'est bien passé. Par contre, on a quand même eu des difficultés du fait d'informations non reçues par les agents des trésoreries... On a dû refaire des actes à cause de cela, notamment en ce qui concerne les régies. Nous avons également eu des difficultés avec des organismes (tels qu'Orange) qui ont voulu profiter de la commune nouvelle pour refaire nos contrats (en augmentant les tarifs parfois...). On a aussi des problèmes avec Berger Levraut, qui nous a contactés en direct alors que notre interlocuteur est le SMICA. C'est un peu un cafouillage. Par ailleurs, on a toujours considéré qu'on pouvait s'appuyer sur la Préfecture. De notre côté, on a jamais eu de problème sur le transfert des biens. On vend actuellement des lotissements sans encombre...».

Laurent LARNAUDIE : « Sur ce point des biens, on attend des retours de la centrale qui doit prendre l'attache de la DGCL ».

Jean-Louis GRIMAL : « Pouvez-vous nous faire un retour global sur Séverac d'Aveyron ? »

Christian DELMAS : « On est parti sur la base d'une communauté de communes (comme Le Bas Ségala) et c'est ce qui a créé le premier ciment. Toutefois, nous avons de nombreuses problématiques. Par exemple, nous sommes passés de 5 à 6 mairies (déménagement, investissement, câblage...) ».

Sylvie CASTAN : « Le déménagement a dû être fait rapidement. D'un point de vue administratif, on se cherche encore... ».

Christian DELMAS : « Les conseils municipaux se déroulent à la salle des fêtes car il y a 67 membres. A la dernière réunion, nous avons 28 pouvoirs... Tout ce qui est présenté est examiné auparavant en commissions communales ».

Sylvie CASTAN : « Les conseillers ne s'y retrouvent pas toujours. Il est difficile de parler dans une salle à 67. C'est peut-être pour cela que nous avons beaucoup d'absents ».

Jean-Louis GRIMAL : « Quel est votre fonctionnement ? »

Sylvie CASTAN : « les secrétariats demeurent dans les 5 annexes même si les horaires ont été réduits. Par ailleurs, les secrétaires viennent travailler au siège ».

Christian DELMAS : « Ce qui nous manque et que nous allons mettre en place c'est le travail en réseau accessible de partout. Une secrétaire qui va, par exemple, à Buzains, pour assurer l'ouverture de la mairie, pourra également travailler sur tous les dossiers simplement ».

Didier MICHONSKA : « Nous allons mettre en place une bureautique hébergée. Nous devons reconnaître que nous n'étions pas prêts jusqu'à présent pour proposer cela aux communes nouvelles mais cela est désormais opérationnel pour les fichiers et la messagerie, et nous espérons qu'à terme, ce sera également bon pour les applications ».

Sylvie CASTAN : « Actuellement, en terme de courrier, tout arrive au siège et le tri et la numérotation doivent être fait manuellement... Il faut également distribuer l'information... ».

Jean-Louis GRIMAL : « Qu'en est-il au Bas Ségala ? »

Elisabeth MAUREL : « Le courrier est également reçu au siège chez nous. Pour la bureautique, je me déplace avec mon disque dur puisque c'est moi qui suis principalement chargée de la coordination. Alors je vous avoue que c'est un peu compliqué ».

Laurence TOUZE : « Ce qui a été soulevé dans vos différentes interventions c'est que ce sont les aspects juridiques et administratifs qui sont passés en premier (et non, l'aspect réseau, informatique et outils). Alors, il a fallu accepter de perdre en confort sur les outils informatique, dans un premier temps, pour prendre le temps de créer une organisation ensuite (serveur de messagerie et de bureautique qui va être mis en place à Séverac d'Aveyron). Et je pense que cela n'est pas plus mal. Il est certain que la paie, la comptabilité, sont les points les plus urgents ; donc la bureautique est une solution qui est venue ensuite ».

Didier MICHONSKA : « Il s'agit d'une solution bureautique qui a dû être murie. En effet, c'est une solution couteuse pour nous... de plus c'était difficile à dimensionner. Mais cela est en place aujourd'hui et pourra être proposé à d'autres collectivités ».

Jean-Louis GRIMAL : « Qu'en a-t-il été à Laissac-Séverac l'Eglise ? »

Emile LAYRAL : « Ma commune a été demandeuse par rapport à Laissac. Aujourd'hui, nous tirons un bilan globalement positif même si nous avons été confrontés à des problèmes, notamment avec la question des adjoints.

Sur le personnel, ce fut assez simple car les deux attachés sont partis à la retraite cette année. De plus, nous n'avions pas de personnel technique à Séverac l'Eglise.

Par contre, nous avons eu un souci avec La Poste ; nous avons dû renommer 3 rues, par exemple. Il s'agit d'aspects qui semblent anodins mais qui sont importants pour les entreprises ».

Sylvie CASTAN : « *Au sujet du K-bis, chaque entreprise a dû venir en mairie pour justifier sa nouvelle adresse et pour effectuer une demande pour obtenir un nouveau K-bis ».*

Emile LAYRAL : « *Nous avons eu 45€ à payer à Orange pour qu'ils changent le nom de la commune... ».*

Sylvie CASTAN : « *Au sujet de l'état-civil, ce n'est encore pas clair car nous avons eu tous les cas de figure : le maire absent, l'adjoint absent, le maire délégué absent... Donc on s'interroge toujours afin de savoir si les adjoints peuvent signer ».*

Elisabeth MAUREL : « *Nous avons célébré un mariage avec l'adjoint de la commune déléguée cet été ».*

Catherine REGY : « *C'est à vérifier mais je pense que c'est plutôt l'adjoint de la commune nouvelle qui est autorisé à célébrer les mariages ».*

Sylvie CASTAN : « *C'est trop compliqué, il faudrait simplifier cela ».*

Christian DELMAS : « *C'est quand même pas normal que l'on se pose des questions sur l'état-civil 9 mois après la création ! ».*

Jean-Louis GRIMAL : « *Quelles ont été vos difficultés à vous, services de l'Etat ? »*

Catherine REGY : « *Principalement, nos problématiques ont été liées à l'accès à l'information et au fait que le temps est très contraint pour répondre aux collectivités ».*

Laurent LARNAUDIE : « *Pour nous, ceux pour qui ça s'est le mieux passé ce sont ceux qui ont commencé le plus tôt, qui avaient déjà une démarche intellectuelle assez cadrée. Après, on butait sur des problèmes mineurs.*

Par contre, à Palmas, ils s'y sont pris au dernier moment. Alors maintenant, ils sont aigris. Ils ont commencé un mois avant. De ce fait, la DDFIP en a pris pour son grade dans le rapport (NDLR : de l'ADM) ».

Christian DELMAS : « *Ce qu'a dit Monsieur LARNAUDIE est vrai mais le temps politique ne correspond pas toujours au temps administratif».*

Sylvie CASTAN : « *Sinon, il y a peut-être du positif ? »*

Christian DELMAS : « *Le personnel administratif s'est bien intégré ; les agents ont la possibilité de partager les informations et cela est très positif ».*

Sylvie CASTAN : « Les petites communes ont des possibilités de réaliser des projets qu'elles n'avaient pas. Après, concernant les agents techniques, ils vont (presque) tous travailler ensemble sur tout le secteur. C'est déssectorisé et c'est très positif ».

Emile LAYRAL : « Nous avons eu un problème en RH en matière d'avancement de grade. Il faut de l'ancienneté mais après la création de la commune nouvelle, on ne prend pas en compte l'ancienneté dans la commune historique... C'est un problème que l'on a fait remonter au CDG ».

Christian DELMAS : « Le CDG est conscient de cela ».

Didier MICHONSKA : « Pour les collectivités qui s'y sont pris assez tôt, il n'y a pas eu de souci. Pour celles qui s'y sont pris tard, c'est nous qui les avons presque contraintes à faire des réunions car elles n'avaient pas conscience de l'ensemble des problématiques engendrées par la création de la commune nouvelle.

Par ailleurs, en ce qui nous concerne, il faut savoir que nous sommes également tributaires de nos éditeurs qui n'avaient pas que l'Aveyron à traiter et c'est aussi une des raisons ayant entraîné des temps d'attente ».

Karine CHALIEZ : « L'harmonisation des tarifs, le règlement des écoles, l'assainissement... sont autant de conséquences qu'il a fallu gérer alors que nous n'en avions pas forcément conscience, dès le départ. C'est difficile de changer ce qui existe et on se rend compte petit à petit de tout ce qu'implique la création d'une commune nouvelle... ».

Jean-Louis GRIMAL clôture cette rencontre en indiquant que ce travail pourra également servir aux fusions de communautés qui arrivent.

Contactée sur le sujet pour lui faire part des diverses remarques qui ont été faites lors de la réunion, **Julie Roussel** (juriste à l'AMF, spécialiste des questions de communes nouvelles) m'a adressé la réponse suivante : « La question du transfert des biens pose indéniablement un problème même si l'une des communes nouvelles semble vendre sans difficulté. Tant mieux ! Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse DGFIP/DGCL sur le sujet. Nous allons également faire passer une note dans la semaine à Mme PIRES-BEAUNE sur le sujet.

S'agissant d'Orange, je viens de communiquer cette situation à notre collègue en charge de la téléphonie mobile, des NTIC qui travaille avec eux. C'est la 1ère fois que l'on en entend parler...

Enfin, sur le 3ème point [NDLR : ancienneté pour avancement de grade], les années passées dans la commune historique sont bien prises en compte car il s'agit d'un transfert d'employeur qui n'a aucun impact sur l'ancienneté.

Dans le guide méthodologique AMF « Communes nouvelles : impacts sur les personnels », il est bien précisé dans un encadré qu'il conviendra de proposer des CDI aux agents comptant six ans d'ancienneté continue sur le même emploi dans la commune historique et la commune nouvelle. Cela vaut également pour les droits à l'ancienneté ».

